

CHARTRE DES RÈGLES DE CIVILITÉ DU COLLÉGIEN

Le collège est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective où s'appliquent les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. La mise en pratique de ces valeurs au sein du collège permet d'offrir un cadre de vie propice aux apprentissages et à la réussite de tous.

Pour cela, chacun doit connaître, s'approprier et appliquer les règles communes.

La présente charte reprend les principaux éléments du règlement intérieur sous une forme simplifiée. Ces règles sont les conditions du « vivre ensemble » dans le collège.

Chaque élève doit donc s'engager personnellement à les respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords.

Respecter les règles de la scolarité

- respecter l'autorité du professeur,
- respecter les horaires de cours et des activités pour lesquelles un engagement a été pris,
- se présenter avec son carnet de correspondance, le matériel nécessaire et la tenue d'EPS adaptée,
- faire les travaux demandés par le professeur,
- assister aux réunions d'information sur l'orientation afin de pouvoir élaborer un projet personnel,
- participer à la vie du collège en tant que représentant ou en étant représenté par le délégué,
- entrer en classe et circuler dans les couloirs calmement,
- entrer au collège avec une tenue vestimentaire convenable,
- adopter un langage et une attitude corrects.

Respecter les personnes

- avoir un comportement respectueux envers les adultes et les autres élèves à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage d'internet,
- être attentif aux autres, solidaire des élèves plus vulnérables,
- briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves,
- ne jamais mettre en cause ou se moquer d'un adulte ou d'un élève pour quelque raison que ce soit,
- refuser tout type de violence ou de harcèlement,
- respecter et défendre le principe absolu d'égalité entre les filles et les garçons et les règles de la mixité,
- ne pas avoir un comportement violent, ni participer à un jeu qui viserait à blesser un camarade physiquement ou moralement,
- respecter l'interdiction d'utiliser son téléphone portable pendant les cours et les activités éducatives et l'obligation de l'éteindre dans les bâtiments du collège,
- ne pas utiliser son téléphone portable pour filmer et diffuser des images portant atteinte à la dignité des personnes,
- faciliter et respecter le travail des agents d'entretien,
- respecter les personnes, avoir un comportement correct à l'occasion des sorties scolaires ainsi qu'aux environs immédiats de l'établissement.

Respecter les biens communs

- respecter le matériel de l'établissement, ne pas écrire sur le mobilier, ni sur les murs,
- prendre soin des livres et des objets prêtés,
- garder les locaux, les espaces verts et les sanitaires propres,
- respecter les règles de sécurité et ne pas utiliser les extincteurs et les alarmes sans raison valable,
- respecter les principes d'utilisation des outils informatiques,
- ne pas dégrader les véhicules de transport scolaire.

Le respect de l'ensemble de ces règles participe à instaurer un climat de vie favorable dans le collège, à développer une confiance partagée entre adultes et élèves et à créer un esprit de solidarité entre élèves.

Il permet à la communauté éducative de développer un contexte propice aux enseignements et à l'épanouissement des capacités et des compétences de chaque collégien.

Par la mise en pratique de ces règles, chaque élève contribue à ce que tous soient heureux d'aller au collège et d'y travailler.